

Rapport annuel

SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2022

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	18
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	19
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT regroupe les communes de BAULON, GOVEN - (Seulement une partie du territoire), LASSY, LOUTEHEL, MAXENT, MONTERFIL, PAIMPONT, PLELAN-LE-GRAND, SAINT-MALON-SUR-MEL, SAINT-PERAN, SAINT-THURIAL, TREFFENDEL et VAL D'ANAST - (Seulement une partie du territoire).

Elle dessert en outre (au moins partiellement) BREAL-SOUS-MONTFORT et TALENSAC.

Au 1^{er} janvier 2021, La partie sud d'IFFENDIC a quitté le SME de la Forêt de Paimpont pour intégrer la CEBR.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

18 600 habitants

Population totale en vigueur en 2022 (données Insee : Populations légales millésimées 2019- Décret N° 2021-1946 du 31 décembre 2021) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2018. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Avenant n°	Date	Objet
1	23/11/2020	Intégration au contrat de la CEBR
2	19/09/2022	Exclusion d'Iffendic du périmètre du contrat à compter du 01/01/2023

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Entretien	du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des captages, du génie civil

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Import	SMP OUEST 35	Vmin = 6 000 m3/an Vsan = 10 m3/j	2019	10
d'import/Export	CEBR	Vmin = 58 000 m3/an – Le Verger Vmin = 80 000 m3/an - Iffendic	2019	10
d'Export	SIAEP Les BRUYERES	Vmin = 24 000 m3/an Vsan = 60 m3/j	2019	10
d'Import	ITM (SOCIÉTÉ D'EMBOUTEILLAGE PAIMPONT)	Import d'eau brute	1998	50
d'export	EAU DU MORBIHAN	Secours : 4 m3/h, avec pointe à 8-10 m3/h	2020	5

Les RPQS 2021 et 2022 concernent la nouvelle entité « SME de la Forêt de Paimpont moins la commune d'Iffendic ». Pour les années précédentes 2018 à 2020, les données n'ont pas été consolidées. Les informations de ces années, présentes dans ce document, concernent le SME de la Forêt de Paimpont d'origine.

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2021 [m³]	Prélèvement 2022 [m³]	Variation	Observations
Prise d'eau de L'Etang Bleu PAIMPONT	130	245 593	220 080	-10,39 %	Non Respect de l'autorisation de prélèvement du 03/05/2007 (200 000 m3/an)*
Forage Le Pas du Houx, Feunteun ar coat, Veneur PAIMPONT	90	26 222	2 888	-88,99 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 18/5/2000
Forage de La Ville Danet PAIMPONT		207 396	204 744	-1,28 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 05/09/1985
Puits de La Chapinçais LASSY	8	35 599	30 991	-12,94 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 24/07/2008
Forage des Ruisseaux PAIMPONT	35	147 801	139 338	-5,73 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 24/12/2002
Forage Le Creux Cannée PAIMPONT	30	197 097	232 581	+18,00 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 05/09/1985
Puits et forage de la Boissière MONTERFIL	14	103 901	102 717	-1,14 %	Respect de l'autorisation de prélèvement de l'AP du 09/07/1996
Total des prélèvements [m³]		963 609	933 339	-3,14 %	

● Importations d'eau brute

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation
SDESP->STATION MANOIR DU TERTRE (SOCIÉTÉ D'EMBOUTEILLAGE PAIMPONT)	126 197	125 261	-0,74 %

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation	Observations
Usine de traitement de l'Etang Bleu PAIMPONT	2 600	457 928	425 309	-7,12 %	
Usine de traitement de la Boissière MONTERFIL	260	90 293	99 222	+9,89 %	
Usine de traitement de la Chapinais LASSY	120	36 585	31 968	-12,62 %	
Usine de traitement du Manoir du Tertre PAIMPONT	1 000	450 431	491 729	+9,17 %	
Total produit [m³]		1 035 237	1 048 228	+1,25 %	

Le rendement de l'usine de l'Etang Bleu est en 2022 de 99%, en hausse par rapport à 2021 (96%)

Le rendement de l'usine de La Chapinais est en 2022 de 100 %, du même ordre qu'en 2021 (100%)

Le rendement de l'usine du Manoir du Tertre est en 2022 de 99%, en hausse par rapport à 2021 (96%).

Le rendement de l'usine de la Boissière est en 2022 de 97%, en hausse par rapport à 2021 (87%).

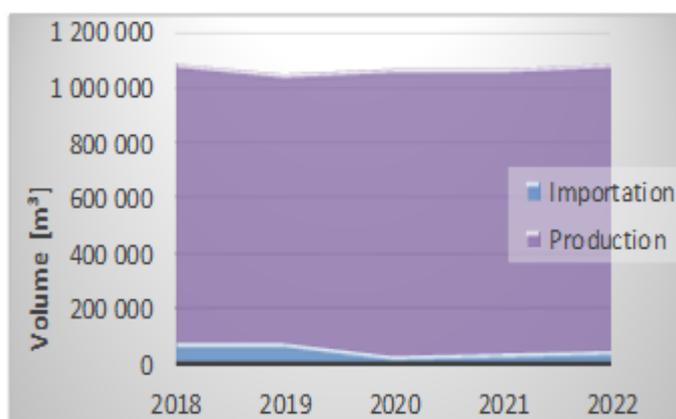
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2021 [m³]	Importé en 2022 [m³]	Variation	Part 2022
CEBR	88	4	-95,45%	0,01%
SMP OUEST 35	34 899	42 718	+22,40%	99,99%
Total import [m³]	34 987	42 722	+22,11%	100,00%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2021	2022	Variation	Part 2022
Ressources propres	1 035 237	1 048 228	+1,25 %	96,08%
Importations	34 987	42 722	+22,11%	3,92%
Total général	1 070 224	1 090 950	+1,94 %	100%

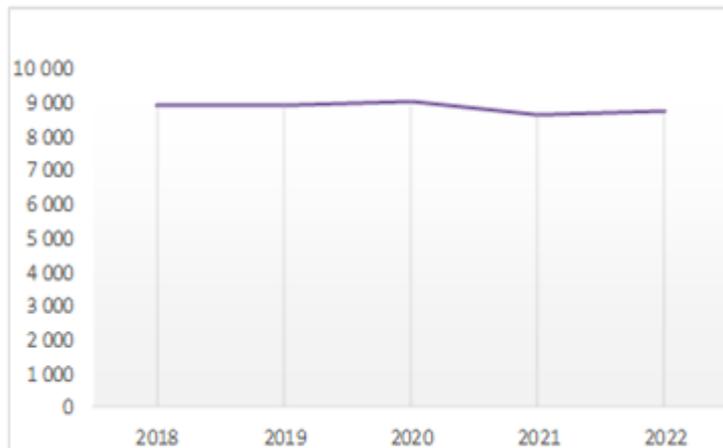
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2021	2022	Variation
Nombre total d'abonnés	8 669	8 767	1,13 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

BAULON	965
BREAL-SOUS-MONTFORT	19
GOVEN	53
LASSY	762
LOUTEHEL	158
MAXENT	697
MONTERFIL	590
PAIMPONT	985
PLELAN-LE-GRAND	2 062
SAINT-MALON-SUR-MEL	290
SAINT-PERAN	189
SAINT-THURIAL	985
TALENSAC	11
TREFFENDEL	604
VAL D'ANAST	397
Total des abonnés	8 767

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume produit	1 035 237	1 048 228	+1,25 %
Volume importé	34 987	42 722	+22,11%
Volume exporté	- 193 430	- 182 079	-5,87 %
Volume mis en distribution	876 794	908 871	+3,66 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	764 535	765 187	+0,09 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	764 535	765 187	+0,09 %

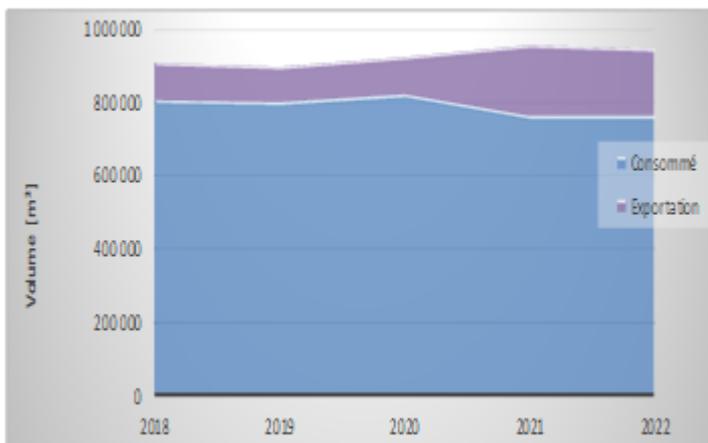
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **87 m³ par an**. Elle était de 88 m³ en 2021.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2021 [m³]	Exporté en 2022 [m³]	Variation	Part 2022
CEBR	165 206	156 580	-5,22%	86,00%
EAU DU MORBIHAN	283	9	-96,82%	0,00%
SME des BRUYERES	27 941	25 490	-8,77%	14,00%
Volume total exporté	- 193 430	- 182 079	-5,87%	100%

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2021	2022	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	577,7	579,6	+0,32 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
29/09/2021	Fixation du tarif eau potable 2022 (Part syndicale)
28/09/2022	Fixation du tarif eau potable 2023 (Part syndicale)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2023, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 16,70 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2023 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 46,68 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

EAU POTABLE

2022

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,33	36,76	+7,08 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,5890	0,6310	+7,13 %
	N° 2 (au-delà de 200 m ³)	0,5500	0,5870	+6,73 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,50	40,50	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,102	1,102	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 200 m ³)	0,782	0,837	+7,03 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,035	0,035	0,00 %
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

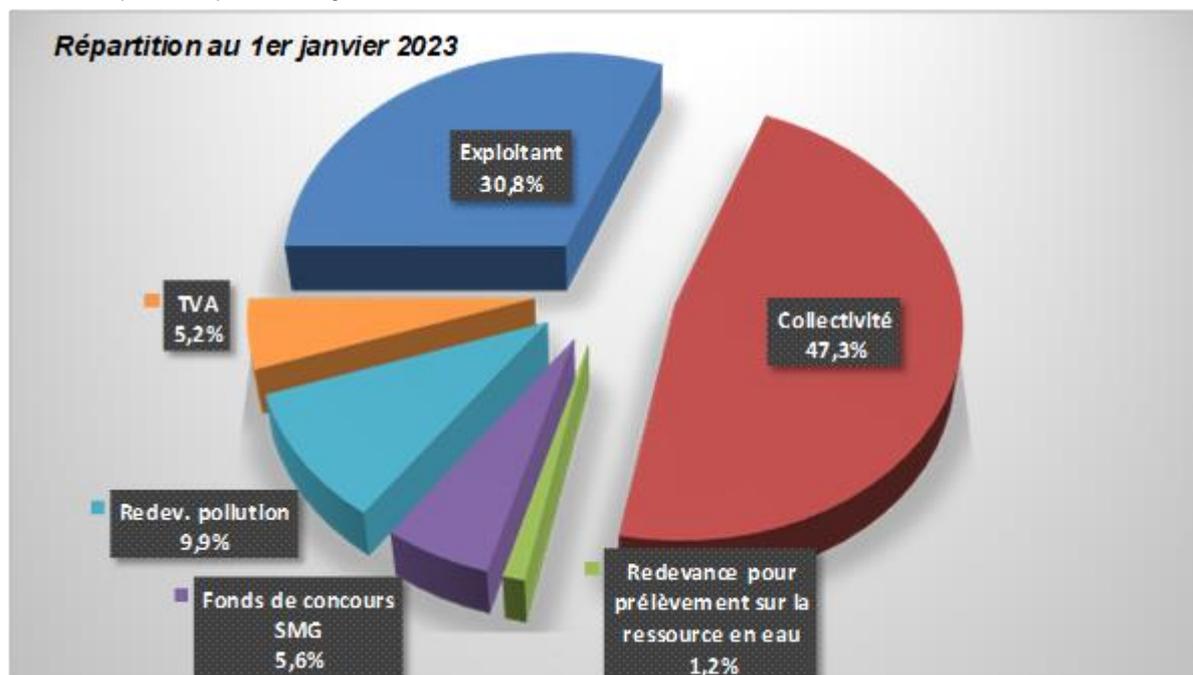
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Exploitant	105,01	112,48	+7,11 %
Collectivité	172,74	172,74	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,20	4,20	0,00 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,61	19,02	+2,20 %
Total [€ TTC]	356,96	364,84	+2,21 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,69 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

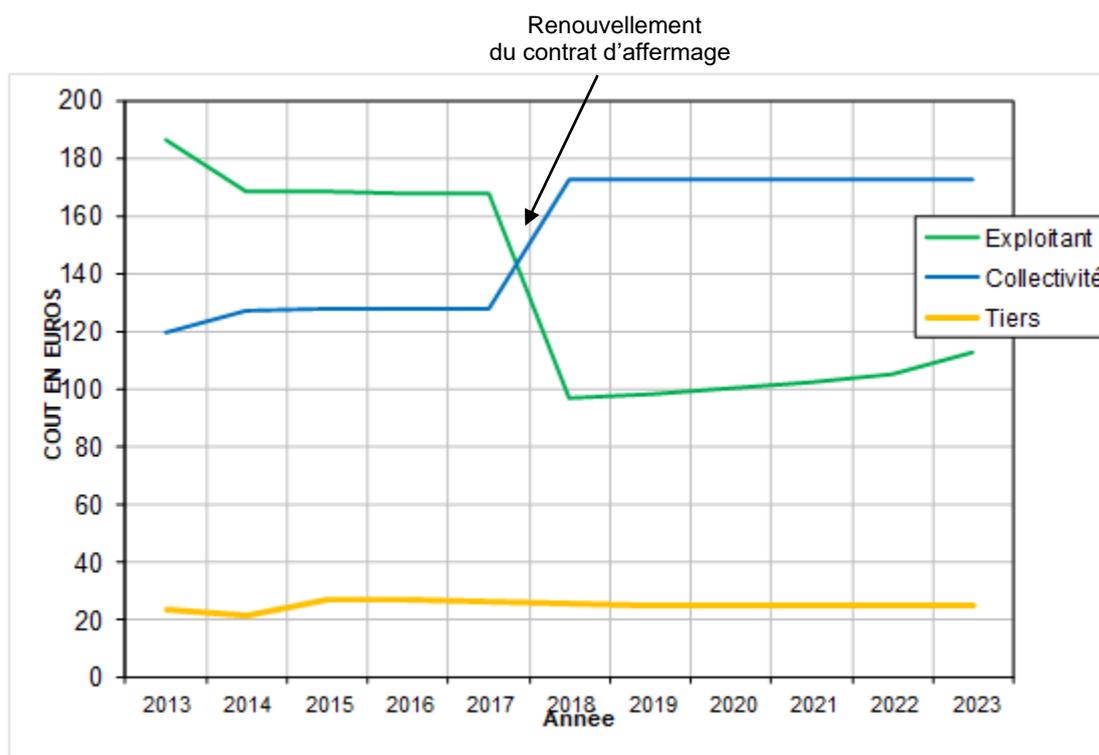
3,04 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2013

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013	186,46	119,40	23,45	329,31
2014	168,46	127,20	21,26	316,92
2015	168,46	127,68	26,96	323,10
2016	168,02	127,92	26,80	322,74
2017	167,87	127,92	26,28	322,07
2018	96,42	172,74	25,12	294,28
2019	98,21	172,74	24,49	295,44
2020	100,13	172,74	24,49	297,36
2021	102,48	172,74	24,38	299,60
2022	105,01	172,74	24,60	302,35
2023	112,48	172,74	24,60	309,82



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de 5,92 % depuis le début 2013 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2013 - 2023	-39,68 %	+44,67 %	+4,90 %	-5,92 %

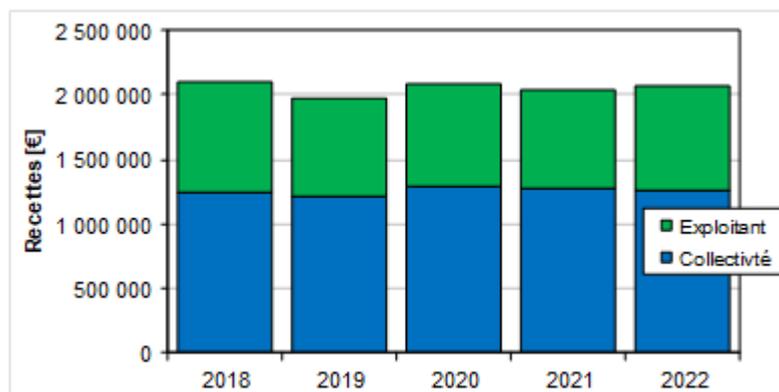
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 130 000,94 €	1 131 128,28 €	+0,10 %
dont abonnements	351 874,32 €	357 662,22 €	+1,64 %
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-3 519,37 €	-24 283,61 €	-590,00 %
Recettes de volume exporté	151 026,09 €	152 662,83 €	+1,08 %
Total recettes de vente d'eau	1 277 507,66 €	1 259 507,50 €	-1,41 %

- Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	717 001,89 €	740 690,96 €	+3,30 %
dont abonnements	290 885,45 €	303 255,97 €	+4,25 %
Régularisation des ventes d'eau (+/-)		+228,90 €	
Recettes de volume exporté	38 080,50 €	56 543,08 €	+48,48 %
Régularisation des volumes exportés d'eau (+/-)		+12 687,27 €	
Total recettes de vente d'eau	755 082,39 €	810 150,21 €	+7,29 %



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	46	100 %
Conformité physico-chimique	46	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2022 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Paimpont – Etang Bleu (Monterfil, Paimpont, St Malon/Mel, St Péran et Treffendel)	9,3 [7,5 – 12,3]	Traces	Max : 0,6
UDI Paimpont – Le Tertre (Baulon, Louthehel, Maxent, Paimpont, Plélan le Grand, St Thuriai et Val d'Anast)	10,9 [7,3 – 15,1]	Traces	Max : 0,3
UDI Paimpont – La Chapiniais (Baulon et Lassy)	11,7 [8,0 – 21,1]	< seuil de détection	Max : 0,8
UDI Monterfil (Monterfil)	6,6 [4,8 – 8,3]	< seuil de détection	Max : 0,0

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont compris entre 4,4 et 43,5µg/l sur les unités de distribution du secteur du SM Eau de la Forêt de Paimpont

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Prise d'eau de L'Etang Bleu

→	80 %	Arrêté préfectoral du 3 mai 2007 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	---	-------

Forage Le Pas du Houx, Feunteun ar coat, Veneur

→	80 %	Arrêté préfectoral du 18 mai 2000 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	--	-------

Forage de La Ville Danet

→	80 %	Arrêté préfectoral du 5 septembre 1985 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	---	-------

Puits de La Chapinai

→	80 %	arrêté préfectoral du 24 juillet 2008 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	--	-------

Forage des Ruisseaux

→	100 %	Arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis	100 %
---	-------	---	-------

Forage Le Creux Cannée

→	100 %	Arrêté préfectoral du 5 septembre 1985 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis	100 %
---	-------	---	-------

Puits et Forage de la Boissière

→	80 %	Arrêté préfectoral du 8 novembre 2018 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
---	------	--	-------

Import d'eau traitée depuis SMP OUEST 35

→	82 %	L'import vient du réservoir des Fraux qui stocke l'eau issue de l'IAV et du captage du Meneu. Pour cet import, un indice de 82% est admis.	82 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis CEBR

→	80 %	L'import vient de la Collectivité Eau du Bassin Rennais Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
87 %	99 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

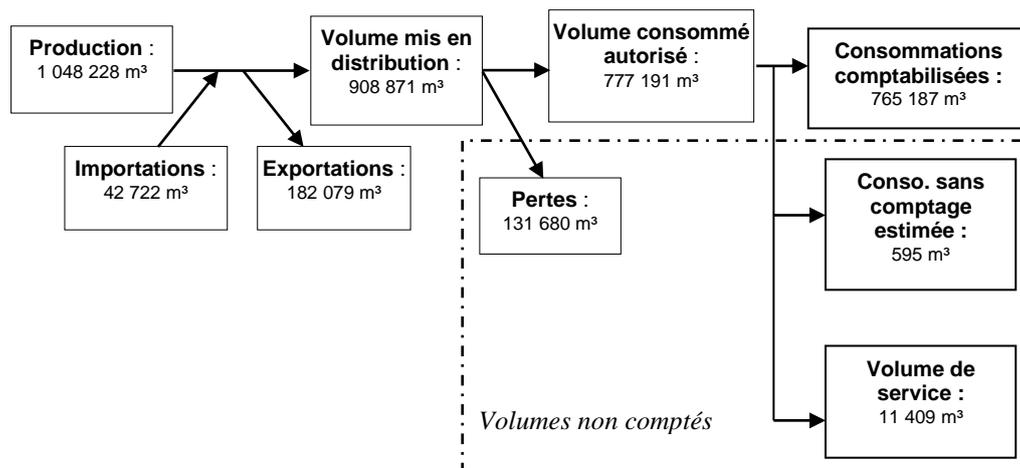
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 595 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir) sont évalués à 11 409 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	84,0 %	87,2 %	88,2 %	90,5 %	87,9 %

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,79	0,62	0,62	0,53	0,68

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

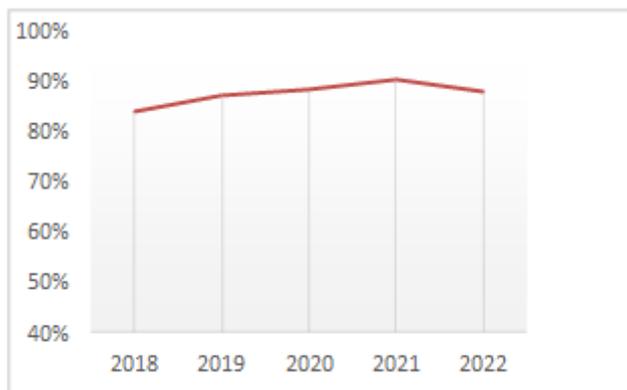
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,74	0,56	0,53	0,48	0,62

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

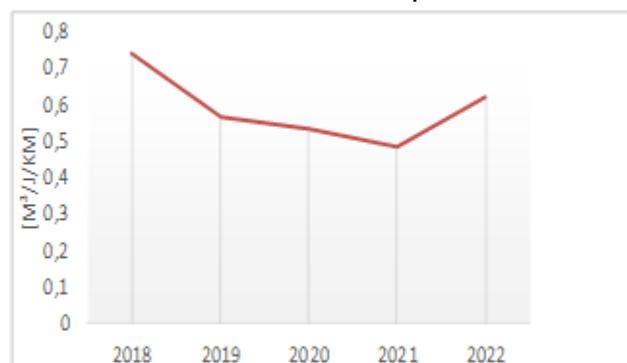
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,9	3,8	4,0	4,6	4,5
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,674	14,383	8,545	3,146	0,001
% de renouvellement du réseau	0,26%	2,20%	1,31%	0,54%	0,00%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,86 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 27,749 km

On notera toutefois que les opérations de travaux réalisées en 2021 et 2022 n'ont pas encore été toutes saisies par SAUR dans le SIG. De ce fait, il manque environ 22 km au bilan du linéaire de réseau renouvelé sur 5 ans qui devrait donc avoisiner les 50 km, soit un taux moyen de renouvellement de 1.62 % pour l'exercice 2022.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
MABC 2021-2024 (300 000 € par an)	245 769 €
Programme renouvellement réseau 2019-2020	538 €
Programme renouvellement réseau 2021-2022	1 780 689 €
Sécurisation SMP Ouest 35	2 043 €
Protection du captage de La Boissière Monterfil	9 900 €
Montant total des travaux payés	2 038 939 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2022 est de 8 875.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	215 362,66 €	788 029,39 €
Remboursements au cours de l'exercice	44 592,15 €	35 775,49 €
dont en intérêts	9 838,33 €	8 442,22 €
dont en capital	34 753,82 €	27 333,27 €

Réalisation d'un emprunt de 600 000 € en 2022 pour la suppression de Maxent dans le cadre de l'interconnexion avec le SMP Ouest 35

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2018	2019	2020	2021	2022
Durée d'extinction de la dette	< 1 an				

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	467 754,01 €	515 664,21 €	508 981,33 €	428 175,27 €	466 536,38 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
MABC 2021-2024 (300 000€/an)	1 200 000 €
Programme renouvellement réseau 2021-2022	1 524 290 €
Réhabilitation des réservoirs Ville Danet et Manoir du Tertre à Paimpont 2021-2022	307 900 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme renouvellement réseau 2023-2024	1 344 000 €
Réhabilitation du château d'eau de Campel 2023-2024	150 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
montants des abandons de créance	1 891,84 €	1 918,06 €
dont part délégataire	1 891,84 €	1 918,06 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2021	2022
Participation à la mise en place d'aménagement hydraulique solaire au sein d'un internat pour lycéens dans la région de Mopti au Mali	3 230,00 €	
Participation à la réalisation d'une adduction d'eau solaire au sein d'une école sur la commune de Mopti au Mali		3 200,00 €